

N°4

Janvier 2023

BULLETIN MUNICIPAL



Val-de-Virieu



SOMMAIRE



Édité par :

Mairie de Val-de-Virieu
décembre 2022

Directeur de publication :

Michel MOREL, Maire

Commission Communication :

Pascal GRÉAUME, Marie-Hélène MICHAUD,
Sébastien ESMIOL, Florence BARBIER
Françoise GAUTHIER, Elisabeth VANOLI

Création et impression :

Imprimerie FAGNOLA
Ne pas jeter sur la voie publique.

3 Le mot du Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

8 Commission culture, tourisme, patrimoine

9 Commission cohésion sociale CCAS

10 Commission urbanisme

12 Commission associations et animation

13 Commission environnement

14 Commission communication

15 Commission éducation et jeunesse

16 Budget participatif

INFORMATIONS COMMUNALES

18 Mobilité et commerce

20 ADMR

21 Mission locale

22 Aide au numérique

23 Gestion des ordures ménagères

24 Agenda des manifestations 2023

25 État civil

26 Informations pratiques

Le mot du maire

Je vous présente les grandes décisions que nous avons prises et les projets majeurs de ces derniers mois.

Maison médicale : Nous le savons, malgré la suppression du numerus clausus, le nombre de médecins diplômés ne va pas augmenter avant plusieurs années. Le manque de médecin dans certains territoires apparaîtra comme un défi inévitable.

Suite au départ du Docteur Kern, notre commune de Val-de-Virieu fait partie des zones de déserts médicaux. Les annonces pour recruter un nouveau médecin sont restées vaines malgré la mise à disposition gratuite des locaux, mobilier, logiciels et outils informatiques.

Aujourd'hui, l'organisation de la maison médicale n'attire aucun nouveau médecin. La commune réorganisera une partie du bâtiment en aménageant à l'entrée un bureau pour un assistant médical et en déplaçant le cabinet des infirmières libérales dans le même couloir (coût des travaux: 30.000€).

L'assistant médical épaulera le médecin généraliste dans son quotidien. Il réalisera des actes médicaux simples et des tâches administratives. Le Docteur Collet-Beillon, médecin en place, embauchera un assistant médical à 1/3 de temps et la commune financera un autre tiers. Cette embauche à 2/3 de temps permettra au médecin d'augmenter sa patientèle dans le cadre des préconisations de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ses nouveaux patients seront exclusivement de la commune de Val-de-Virieu du fait de la présence d'un assistant médical financé en partie par la collectivité. Le Conseil municipal en séance du 17 octobre a décidé à l'unanimité le financement à hauteur d'un tiers du poste d'assistant médical. La commune, par cette décision, souhaite impulser une dynamique pour accueillir des remplaçants et de nouveaux médecins dans la maison médicale de Val-de-Virieu.

La salle de réunion « Barbenière » située en dessous de l'ADMR est maintenant aménagée avec le wifi, une imprimante et un ordinateur. Elle est mise à la disposition de nombreux intervenants (Architecte CAUE, Conciliateur, MUTUALP, Réflex, Assistantes sociales, Prescri'Bouge...) qui ont des permanences régulières. Les associations utilisent aussi ce local pour leurs réunions, capacité maximale 19 personnes, petite salle adaptée,

isolée et chauffée pour le confort de tous.

Eclairage public : Les objectifs de l'extinction partielle de l'éclairage public



1. Préserver la biodiversité

Les animaux, particulièrement les oiseaux et les insectes, ont besoin de l'alternance naturelle du jour et de la nuit pour leur équilibre, voire pour subsister. Ces 25 dernières années, 75% des insectes et 30% des oiseaux ont disparu. Le fait d'éteindre l'éclairage public pendant quelques heures permettra aux espèces de retrouver leur cycle naturel.

2. Protéger notre santé

Tout comme pour les animaux, notre horloge biologique est réglée sur l'alternance du jour et de la nuit. Les impacts sur notre santé d'un éclairage permanent ne sont donc pas anodins.

3. Réaliser des économies

Le coût de fonctionnement de l'éclairage à Val-de-Virieu est de 13.000€ par an. A cela s'ajoutent 1800€, versés à TE 38 qui a en charge l'entretien du réseau d'éclairage public.

De façon automatique, réduire le temps d'allumage, c'est réduire la facture d'électricité et allonger la durée de vie du matériel. L'estimation de la diminution de la facture est proche de 5000€.

4. Améliorer la sécurité

Concernant la sécurité routière, les études démontrent que les endroits où des extinctions ont été faites sont moins accidentogènes : les automobilistes font plus attention dans ces conditions et réduisent leur vitesse.

Les statistiques des forces de l'ordre et des assureurs montrent aussi que les vols ont surtout

lieu la journée et, lorsqu'ils ont lieu la nuit, c'est dans des endroits éclairés. Les voleurs recherchent la lumière car sinon ils doivent utiliser une lampe torche et sont alors plus visibles.

Seule dérogation : l'éclairage public aux abords des salles des fêtes aura un fonctionnement adapté et programmé lors des manifestations en soirée.

Gestion de l'énergie : Nous faisons actuellement face à la plus grave crise énergétique depuis les chocs pétroliers de 1970 en raison du conflit ukrainien. Elle a des conséquences directes sur nos approvisionnements énergétiques et sur les coûts de l'énergie. Les prix de l'énergie expliquent à eux seuls 60 % de l'inflation actuelle. Le Gouvernement mesure bien les effets sur le portefeuille des Français, sur les finances des collectivités locales et sur la compétitivité des entreprises. Face à cette situation, le Gouvernement agit pour assurer les stocks d'énergies pour cet hiver, en faisant baisser les prix sur les marchés et en soutenant les Français, les collectivités locales et les entreprises qui subissent la hausse des prix. Plusieurs leviers sont mis en place pour soutenir les collectivités locales.

L'ensemble des élus et du personnel communal est mobilisé et sensibilisé pour contrôler la facture énergétique de la commune. Chaque association utilisatrice des équipements de la commune identifiera un référent qui sera chargé de veiller à la bonne utilisation des équipements de chauffage, des sanitaires et de l'éclairage. Un contrôle régulier sera réalisé par les élus et le personnel communal.



La fabrique de semelles de bois Camille Terrasse en 1920. Photo DR

Les travaux se terminent **4 rue du gymnase** (en face de l'aire de jeux) avec des toilettes et un accès PMR pour accéder à la salle de 60m² pour un coût de 35.000€ subventionné par le Département à hauteur de 35%. Ce local accueillera prochainement les réunions du Conseil municipal, la salle des mariages et les réunions des associations (espace sonorisé et équipé d'un écran avec vidéoprojecteur). Il reste à nommer ce local, une proposition de « **l'Espace Camille Terrasse** » sera faite à la commission communication.

EDITO (SUITE)

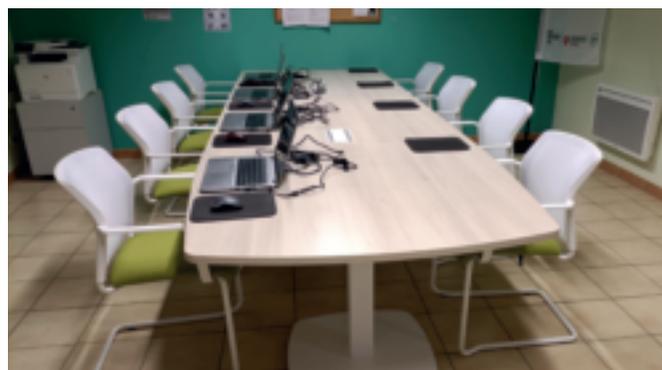
5

Dans ce même bâtiment, une **salle informatique** a été aménagée avec du nouveau mobilier (6.000€), notre conseillère numérique Mélanie Teillon propose des ateliers numériques pour tout public.

10.000€ de matériel (ordinateurs portables, tablettes et smartphones) a été investi et financé à hauteur de 80% par l'ANCT (L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Ce poste de conseiller numérique, financé par l'Etat, devrait être pérennisé prochainement. Si tel est le cas, notre commune bénéficierait d'un service sur mesure pour les Vallésiennes et les Vallésiens et éventuellement les communes environnantes.

Une belle récompense pour les élus qui ont osé postuler pour un poste de conseiller numérique en 2021.



Cimetière Val-de-Virieu : Le portail a été arasé, le mur restauré et le bâtiment du « fossoyeur » transformé en petit square pour avoir un espace à l'abri des intempéries et du soleil.

Coût : 55.000€ subventionné à hauteur de 35% par le Département.



L'accessibilité PMR salle du peuple par la rue du stade est maintenant opérationnelle.

Coût : 16.000€ subventions à hauteur de 35% du Département.



La salle des fêtes de Panissage est bientôt opérationnelle (isolation, plafond, électricité, peintures, menuiseries, sonorisation, mobilier...).

Tous ces travaux étaient indispensables pour que les normes de sécurité soient respectées et la rénovation énergétique de ce bâtiment a été prise en compte.

Coût des travaux : 240.000€ subventionnés à hauteur de 80% par l'Etat, la Région et le Département.



Espace partagé rue Carnot : une belle réalisation des services de la voirie avec un revêtement moins bruyant. « Zone de rencontre : section en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à **20 km/h**. Toutes les chaussées sont à double sens. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »



coût : 80.000€ financés à hauteur de 50% par le Département. Prochainement des pochoirs seront réalisés et ces inscriptions seront placées à des endroits stratégiques pour sensibiliser les propriétaires d'animaux de compagnie. J'invite toutes les Vallésiennes et Vallésiens à valoriser les déchets et les emballages pour que la mise en place de ce nouveau service aux habitants soit une parfaite réussite. Remplissez vos bacs jaunes sans modération.

TRIER C'EST FACILE !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune :



EDITO (SUITE)

7

Quelques projets importants pour les mois et les années à venir :

- Construction d'une micro-crèche
- Rénovation énergétique de la halle des sports
- Restauration et rénovation énergétique des locaux techniques rue du gymnase
- Travaux de voirie rue du vallon de Lamartine
- Travaux de réhabilitation des locaux de l'ancienne Mairie, rue du château en tiers-lieux culturel.
- Travaux de reprises de concessions abandonnées dans le cimetière de Virieu; ceux de reprises ont déjà été fait dans le cimetière de Panissage.
- Réflexion en cours pour la création d'une écluse sur la rue Champ-renard et aussi pour la pose de coussins berlinois Route de Planchartier.

Dans le cadre de notre Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) nous allons programmer ces projets en intégrant bien sûr les incidences du coût de l'énergie, qui vont diminuer notre capacité d'autofinancement et d'endettement et par répercussion, limiteront les investissements à venir de notre collectivité.

Je vous adresse au nom de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour un avenir meilleur empreint de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, dans la solidarité, la joie et le bonheur partagés.

BONNE ANNÉE 2023
Michel MOREL

Vous pouvez dès maintenant organiser votre agenda pour participer à la cérémonie des vœux à Val-de-Virieu

Invitation aux vœux de la municipalité

Le dimanche 22 janvier 2023

Salle des fêtes de Panissage à 10h30

Présentation du Conseil municipal des enfants

Publication des résultats du budget participatif

Visionnage de la vidéo qui présente la commune de Val-de-Virieu

Inauguration de la salle des fêtes de Panissage

Moment de convivialité

illiwap
L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE

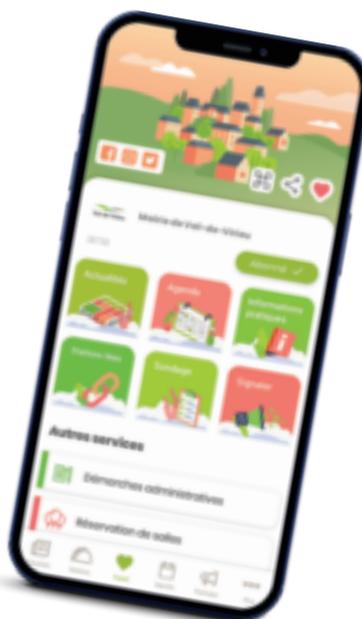
TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE

RESTONS CONNECTÉS !

- | ALERTES
- | ACTUALITÉS
- | INFOS PRATIQUES
- | AGENDA
- | SONDAGE
- | ANNUAIRE
- | ET PLUS ENCORE...

01 | Téléchargez l'appli 02 | Recherchez votre commune 03 | Cliquez sur « s'abonner »

Appli gratuite, sans inscription, Made in France et disponible sur :
iApp Store | Google Play | AppGallery



COMMISSION CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE

La commission culturelle, tourisme et patrimoine de Val-de-Virieu a organisé de nombreuses animations au cours de cette année 2022. Le public est de plus en plus nombreux aux séances de cinéma (25 séances avec une moyenne de 50 spectateurs). Séances tous les derniers dimanches de chaque mois à 17h (hors période juillet et août) et 2 séances de cinéma pendant les vacances scolaires à 15h les mercredis et les jeudis.

Pour 2023, une programmation ambitieuse permettra à tous les publics de profiter de l'action culturelle de la commission.

Les 3 soirées d'été du mois d'août sous la halle seront reconduites avec au programme : cinéma en plein air, théâtre et musique.

La programmation 2023 se précise : Ciné, chansons Buissonnières, spectacle MC2 « Chaussure(s) à son pied »...

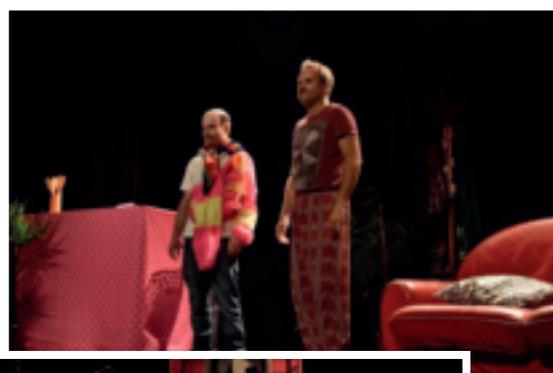
Nous soutenons aussi le Musée de la galoche dans ses investissements pour accueillir le public dans

de bonnes conditions. La commune a reçu en septembre 2022 le trophée des territoires dans la catégorie « culture mémorielle » pour distinguer le Musée de la Galoche. Une distinction qui met à l'honneur les bénévoles de l'association « Patrimoine Vallée de la Bourbre »

La commission culturelle et le Conseil municipal travaillent avec « la fabrique AGORA GUIERS installée à Pont Savoie dans le cadre d'un projet de Tiers-lieux à Val-de-Virieu dans le bâtiment remarquable de « l'ancienne Mairie » rue du château.

La communauté de communes des Vals du Dauphiné aménage et restaure l'ensemble des chemins PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) du territoire (signalétique, élagage, accessibilité...) afin de valoriser les chemins de randonnées.

La commune de Val-de-Virieu proposera et distribuera prochainement aux habitants une carte avec un parcours patrimonial dans notre village.



COMMISSION COHÉSION SOCIALE CCAS

9

Au printemps, Irina Nakoneschna et sa fille Kristina, réfugiées ukrainiennes (originaires de Kiev) sont arrivées dans la vallée, plus précisément dans notre village. Elles ont été accueillies par un groupe d'habitants qui s'est investi pour les loger, les accompagner et les aider au quotidien dans leurs démarches.

Le CCAS les a également soutenues en leur proposant des colis de produits secs et des bons alimentaires. Irina était une femme toujours souriante et reconnaissante. Pleine d'énergie, elle a souhaité très rapidement apprendre le français puis a désiré poursuivre une formation diplômante sur Lyon, dans un milieu urbain lui convenant, mais plus difficile pour leur intégration sociale et scolaire !

L'aide matérielle des particuliers et d'Accueil réfugiés Val du Dauphiné a été bienfaisante...Ce soutien continue encore aujourd'hui à travers Céline Gissinger, habitante très impliquée auprès d'elles.

Nous leur souhaitons un bon départ dans leurs nouveaux projets de vie...



L'équipe du CCAS vous propose en ce début d'année 2023 :

- Le repas des aînés qui aura lieu le samedi 21 janvier
- Une randonnée pédestre le dimanche 19 mars
- Le goûter/jeux intergénérationnels le samedi 13 mai

Sandra BARRAS

2e Adjointe – Commission C.C.A.S.

Courriel : sandra.barras@valdevirieu.fr

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

La commission urbanisme de la Commune et le service urbanisme des Vals du Dauphiné, assurent l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans quels cas déposer une Déclaration Préalable (DP) ?

Le recours à la DP est nécessaire lorsque les travaux ne sont pas dispensés d'autorisation d'urbanisme et non soumis au dépôt d'un Permis de Construire (PC).

Ces travaux peuvent concerner :

L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment, une modification ou ravalement de façade, une extension, le remplacement ou la création de fenêtres, réfection de toiture, clôtures, la transformation d'un garage en pièce d'habitation, une nouvelle construction de petite surface (abri de jardin, garage, serre...), la création de piscine ou encore tout changement de destination d'une construction

Dans quels cas déposer une demande de Permis de Construire (PC) ?

Une demande de PC est nécessaire pour toute construction supérieure à 20m².

Sont concernées la construction d'une maison individuelle, ou agrandissement, les piscines et abris de piscine, abri de jardin, garage, cabane, les changements de destination s'ils impliquent une modification de la structure porteuse et toute reconstruction à l'identique.

Attention

Le recours à un architecte est obligatoire pour tous les projets d'agrandissement, soumis à permis de construire, qui portent la surface de plancher de la construction existante à plus de 150 m².

Toute personne morale déposant une demande au nom de sa société et pourvu d'un numéro SIRET doit également faire appel à un architecte, même si la surface construite fait moins de 150 m².

Nous vous rappelons qu'avant d'entamer tous travaux sur votre bien, vous devez vérifier si une demande préalable est nécessaire. Vous pouvez vous renseigner en mairie ou sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/>





COMMISSION URBANISME

Val-de-Virieu
Bulletin municipal n°4
Janvier 2023

11

Infos pratiques

Accès au PLUI Est :

- L'ensemble des documents concernant la commune est disponible en ligne, sur le site de la Mairie.



- Le dossier complet est à disposition sur le site des Vals du Dauphiné.



Dépôt en ligne :

- Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer vos dossiers d'urbanisme de façon dématérialisée sur le site des Vals du Dauphiné, par le biais du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :
- <https://www.valsdudauphine.fr/vos-services/urbanisme-et-plui/les-documents-d-urbanisme/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme/>



Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : Service gratuit
L'architecte conseil du CAUE assure une permanence un vendredi par mois en mairie pour tout conseil lié à votre projet

c|a.u.e
Fédération nationale

Axelle VOYE

Conseillère déléguée – Commission Urbanisme
Courriel : axelle.voye@valdevirieu.fr



COMMISSION ASSOCIATIONS & ANIMATION

Rétrospective des animations 2022

Cette année s'est achevée et la reprise des activités a été importante avec notamment :
Le Rallye au mois de juin, la fête de la Galoche en juillet, le ball-trap en août, le Forum des associations en septembre, le marché de Noël du Sou des écoles, ainsi que les spectacles et animations des différentes associations qui ont pu avoir lieu dans des conditions normales.



Projets à Venir

La Commune réfléchit à la création d'une « Maison des Associations »
où celles-ci pourront disposer de locaux, rangements et salle de réunion commune.
La réhabilitation de la Halle des Sports.



Sophie LERENO BORGES

Conseillère Déléguée - Commission Animations et Associations

Courriel : sophie.borges@valdevirieu.fr

COMMISSION ENVIRONNEMENT & AMÉNAGEMENT

13



Courant 2022, **la commission environnement** a fait poser des nichoirs pour mésanges sur les pins autour du stade de foot.

Les rosiers du square Jongkind ont été replantés rue de Barbenière

Nous avons fait deux fois le nettoyage de la commune pour qu'elle soit propre pour la « fête de la galoche ».

Nous avons fleuri le parking rue du château.



Nous travaillons avec l'Association Le Pic Vert, sur le projet d'aménagement derrière la prochaine passerelle et le centre bourg.

Nos projets :

- Planter un arbre et des vivaces dans la descente vers le local sous l'ADMR et faire un escalier le long du local
 - Agrémenter le square Jongkind, pour en faire un lieu de repos agréable (passage PMR, plantation fleuries, bancs)
 - Fleurir les espaces verts devant l'aire de jeux
 - Aménager l'espace, vers la nouvelle rampe PMR de la salle du Peuple
- La liste est encore longue et reste à finaliser.

Florence BARBIER

4e Adjointe – Commission Environnement, Aménagement et Fleurissement

Courriel : florence.barbier@valdevirieu.fr

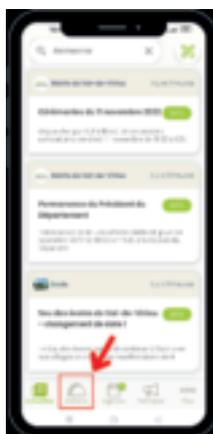
14

COMMISSION COMMUNICATION SITE INTERNET BULLETIN MUNICIPAL

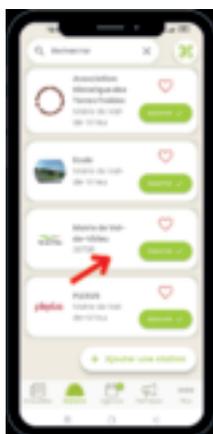
Illiwap

De nouvelles fonctionnalités sont apparues sur l'application ! Vous pouvez désormais accéder à l'annuaire de la commune, à l'agenda des manifestations et bien plus encore. Ainsi, tous les événements (cinéma, expositions, manifestations diverses) apparaîtront désormais dans l'agenda de l'application. Une notification sera envoyée quelques jours avant.

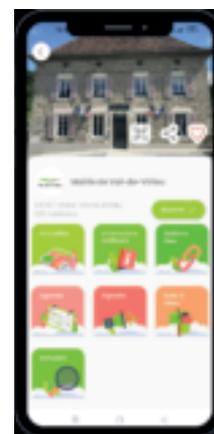
Pour trouver toutes ces fonctionnalités, suivez les étapes suivantes :



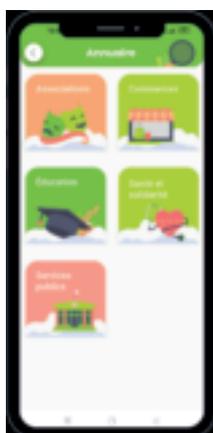
1/ Une fois l'application ouverte, appuyez sur «Stations».



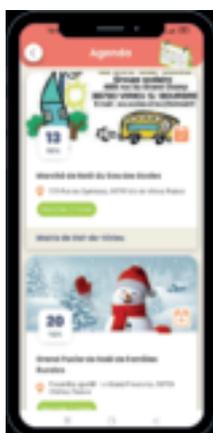
2/ Choisissez la station de Val-de-Virieu «Stations».



3/ Vous avez maintenant accès à toutes les fonctionnalités pour la commune.



4/ Si vous allez dans l'annuaire, vous retrouverez toutes les coordonnées des différents commerçants, artisans, associations etc...



5/ L'agenda vous permet de voir tous les événements à venir dans la commune et ainsi de programmer facilement vos sorties.

illiwap, c'est l'appli SANS INSCRIPTION et GRATUITE (Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier. Téléchargement gratuit et sans engagement.)

Pascal GREAUME

5e Adjoint – Commission Communication, site internet, bulletin municipal
Courriel : pascal.greaume@valdevirieu.fr

COMMISSION ÉDUCATION JEUNESSE

Val-de-Virieu
Bulletin municipal n°4
Janvier 2023

15

Conseil municipal des enfants

Les élu(e)s du CME ont travaillé consciencieusement durant cette année 2022.

De nouvelles activités ont été proposées pour l'aire de jeux avec consultation auprès des enfants de l'école.

Des aménagements ont été réalisés à leur initiative pour sécuriser les trajets du centre bourg vers l'école (marquages au sol, abaissements de trottoirs, stationnements en marche arrière).

Une boîte aux lettres destinée à recueillir les idées des enfants a été installée à l'école ; sa gestion est faite par nos jeunes élu(e)s.

Gageons qu'en 2023, elles et ils sauront faire preuve de nouvelles initiatives pour aménager et faire vivre notre commune « à hauteur d'enfant » !



Végétalisation de la cour

Un projet de végétalisation de la cour de l'école sera lancé en 2023 avec les enfants, l'équipe enseignante et le personnel.

L'objectif est de rendre cet espace plus « frais » lors des épisodes de fortes chaleurs ; épisodes qui devraient se multiplier hélas dans les années à venir. Cette démarche nous invite également à repenser cet espace pour en faire un lieu plus inclusif et plus proche de la nature afin de développer des apprentissages.

Les temps en extérieur peuvent en effet participer à favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité, et apaiser le climat scolaire : jeux diversifiés, défoulement, découverte (faire des trous, ramasser des petites branches, des feuilles), détente, coopération...

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/pourquoi-comment-vegetaliser-cours-ecole>

<https://reporterre.net/Adieu-bitume-vive-les-cours-d-ecole-vegetalisees>

SIVU de l'école

Face aux hausses des matières premières et des prix de l'énergie, notre partenaire a fait valoir une hausse de 5% du prix des repas livrés soit près de 15 centimes par repas.

Le SIVU a pris la décision d'absorber totalement cette hausse sur son budget de fonctionnement.

Les tarifs restent donc inchangés.

Quotient Familial QF	Prix unitaire du service
Inférieur à 800 €	1.00 €
Entre 801 € et 1500 €	3.00 €
Supérieur à 1501 €	3.50 €

L'éclairage extérieur du groupe scolaire est éteint entre 22h00 et 6h00, comme sur le reste de la commune.

Gilles BOURDIER

Conseiller délégué – Commission Éducation Jeunesse
Courriel : gilles.bourdier@valdevirieu.fr

Propositions de projets participatifs pour l'année 2023 :

Projet n°1 : Dans la continuité de la remise en eau des fontaines et pour redonner vie à un élément patrimonial du village, réalimenter en eau l'ancien lavoir couvert du ruisseau de Vaugelas (*). Or, bon nombre de promeneurs et de camping-caristes pour accéder au château, utilisent le sentier forestier, qui devrait être prochainement réhabilité... Ce serait ainsi l'occasion de marquer son point de départ au niveau des deux objets intéressants, que sont la roue et le lavoir, d'autant plus que le cheminement depuis le lavoir jusqu'au sentier est existant, même s'il est dommage qu'il ne soit pas signalé...

Projet n°2 : Achat d'un tableau électrique triphasé. Pour la halle des sports, pour une utilisation, lors des festivités ou lors des manifestations organisées par la commune ou les associations.

Projet n°3 : Construction de nichoirs. Un atelier qui pourrait intéresser enfants et familles. Une demi-journée consacrée à l'assemblage de nichoirs.

Projet n°4 : Pose d'équipement électrique d'éclairage sous la halle de Virieu, afin d'assurer la mise en lumière de toutes les manifestations occupant la halle: spectacles, marchés nocturnes, expositions et mise en valeur de la charpente.

Projet n°5 : Nettoyage, restauration et valorisation des « petits patrimoines » (Croix monumentales, certaines tombes patrimoniales, etc...).

Projet n°6 : Liaison piétonne Panissage – Virieu (de Rue Cote Malin à rue des écureuils)
Création d'une liaison piétonne sécurisée pour rejoindre le centre de la commune nouvelle.

Projet n°7 : Achat d'un lot de quatre trottinettes électriques et leur équipement de sécurité, pour une mise à disposition des habitants, des élus et du personnel communal, et promenade dans le village.

NB : Tous les projets détaillés du 3e Budget Participatif sont consultables au secrétariat de la mairie.



Pascal VIGNANE

Conseiller délégué – Commission Budget Participatif
Courriel : pascal.vignane@valdevirieu.fr

BUDGET PARTICIPATIF

17

Le vote des habitants pour ce 3ème budget participatif

- Du **1er au 10 janvier 2023**. Tous les membres d'une même famille peuvent voter.
- Proclamation du résultat des votes lors des vœux du Maire, le 22 janvier 2023.
- Début de réalisation des projets : entre février et juillet 2023

3 adresses de vote :

budget.participatif@valdevirieu.fr ou www.valdevirieu.fr

ou

2 rue de Barbenière - 38730 VAL-DE-VIRIEU

Bulletin de vote

Classement des projets

	Titre du projet	Titre du projet
1er		
2e		
3e		
4e		
5e		

Vous pouvez voter pour un maximum de cinq projets.

Etat d'avancement 1er Budget Participatif 2022

Le projet n°4-passerelle (1er projet 2021) n'est pas finalisé pour des raisons techniques : la passerelle est en commande.

Nous avons souhaité faire réaliser une étude géotechnique par un prestataire de service (Bureau d'Etudes) avant d'implanter les fondations de support de la passerelle.

Les cinq projets retenus en 2022 sont réalisés, à l'exception du projet de voie verte du « parking du Moulin » pour rejoindre le chemin du Meurlen en traversant la Bourbre.

Le tracé se situe en terrains privés, un des propriétaires ne donne pas son accord.

Nous avons fait traduire en trois langues (Anglais, Allemand et Néerlandais) les lutrins de la fresque et du peintre Giacomino.

Les visiteurs étrangers pourront, grâce à des QR codes apposés sur site, obtenir la traduction.

ATCHOUM! Non ce n'est pas un rhume mais une nouvelle solution pour se déplacer sur le territoire!

Votre communauté de communes Les Vals du Dauphiné, vous propose depuis le 3 octobre une solution de mobilité pour mieux vous déplacer sur votre territoire, en partenariat avec Atchoum, solution de mobilité solidaire et rurale.

Depuis le 1er septembre vous pouvez « covoiturer » pour effectuer des trajets occasionnels ou réguliers en utilisant ATCHOUM, une plateforme de covoiturage mise en place par votre Communauté de communes. Atchoum facilite la mise en relation entre passagers et conducteurs avec :

Un N° de téléphone (prix d'un appel local), permettant aux passagers de faire leur demande de déplacement plus facilement. Un site internet, où les conducteurs déposent leur trajet et les passagers peuvent faire leur demande de déplacement.

Un moyen de paiement par tickets mobilités, pour ceux qui ne souhaitent pas payer avec leur carte bancaire. C'est un service de déplacement à la demande et de covoiturage solidaire, pour tous types de déplacements : aller au travail, à un entretien d'embauche, en courses, à vos rendez-vous, chez le médecin, aux services publics, ou toutes autres destinations.

Besoin de vous déplacer comme passager ?

Comment s'inscrire?

Pour les passagers

- soit par le site internet www.atchoum.eu,
- soit en appelant le centre d'appels Atchoum au 0806 110 444 (prix d'un appel local).

Ainsi toutes les personnes qui ne disposent pas de moyens numériques d'accès à la plateforme Atchoum, notamment les seniors, peuvent déposer une demande de trajet par téléphone, recevoir une information complète sur les modalités d'utilisation d'Atchoum ainsi qu'une assistance à son utilisation.

Pour les conducteurs

S'inscrire sur le site pour déposer un/des trajet(s) occasionnel(s) ou régulier(s), ou tout simplement s'inscrire pour se mettre à la disposition des habitants en fonction de ses disponibilités.

À quel prix ? Le prix est plafonné à 0.35€ du km (dégressif en fonction de la distance)

Vous pouvez faire une simulation du coût d'un trajet en aller simple, sans vous inscrire et sans vous connecter, en allant directement sur la page d'accueil du site.

Comment ça marche ?

Pour les personnes qui font leur demande de déplacement, par le centre d'appels ou le site internet, la demande de trajet est transmise à tous les conducteurs inscrits localement, le 1er qui est disponible est mis en relation avec le passager, va le chercher chez lui, l'emmène sur le lieu de son RDV et le raccompagne chez lui.

Le conducteur est indemnisé par le passager entre 0.35 et 0.20€ du km en fonction de la distance. Un forfait de 2.50€ est appliqué jusqu'à 10km et indemnisé par virement bancaire quelques jours après le trajet.

Comment payer ?

Le paiement s'effectue par carte bancaire ou tickets mobilité Atchoum* au moment de la réservation.

Ce service de mobilité permet de créer du lien social, de mettre en œuvre cette solidarité rurale, mais aussi de faciliter la mobilité intergénérationnelle sur tout un territoire.

* Les tickets mobilité Atchoum (vendus par carnet de 10 tickets à 1.25€ soit 12,50€) sont disponibles dans les accueils France Services de La Tour du Pin et de Pont de Beauvoisin.

MOBILITÉ ET COMMERCE

Val-de-Virieu
Bulletin municipal n°4
Janvier 2023

19

La beauté jusqu'au bout des ongles



Laure Palud, habitante de Val de Virieu, ouvre une ongleserie: «L'évidence beauté», au 10 rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu.

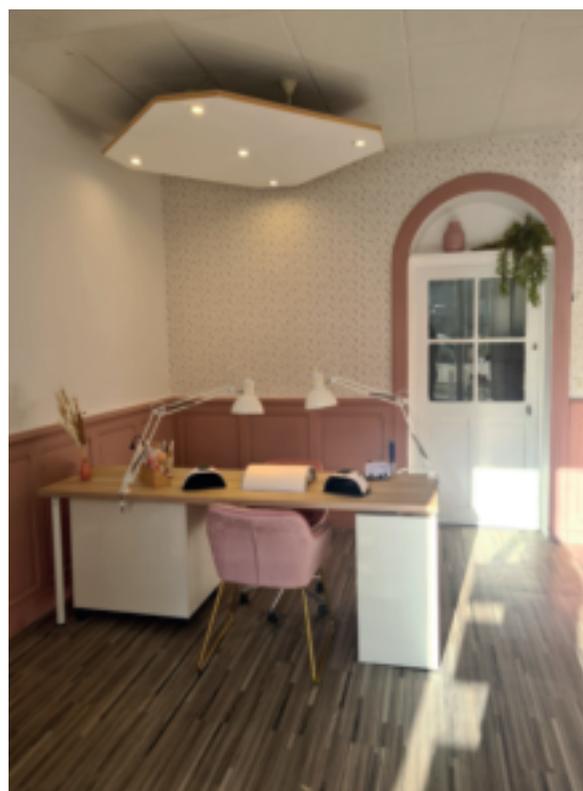
Le salon est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h non-stop sur rendez-vous.

Prestations : sur ongle naturel ou rallongement mains et pieds.

Pose de semi-permanent

Pose gel/acrygel/résine

Décoration 3d/strass...



Page internet Facebook ou Instagram «l'évidence beauté»
Prise de rendez-vous au salon ou au 06.29.33.64.81

SSIAD ADMR des deux vallées

Le SSIAD ADMR DES DEUX VALLEES est une association locale de Service de Soins Infirmiers à Domicile, présidée par Mr Fabien TERRAZ et assistée d'un conseil d'administration composé de bénévoles des différentes communes.

Ce service s'adresse aux personnes de 60 ans et plus et aux adultes en situation de handicap sur prescription médicale. Il dispose de 34 places sur 16 communes dans la mesure des places disponibles.

Une équipe d'aides-soignants diplômés intervient pour le lever, le coucher, la toilette, l'habillage et les soins de prévention afin de favoriser le maintien à domicile des personnes prises en soins.

Deux infirmières coordinatrices ont la responsabilité du fonctionnement du service, de l'encadrement du personnel et du lien avec les différents partenaires (médecins, infirmiers libéraux, assistantes sociales, services d'aide à domicile) aidées d'une secrétaire pour les démarches administratives.

Les soins sont pris en charge à 100% par la sécurité sociale et les honoraires des infirmiers libéraux sont payés directement par le SSIAD.

Pour tout renseignement, contacter le SSIAD :

Tél : 04 74 88 29 60 - ssiadvsi@fed38.admr.org

SSIAD ADMR DES DEUX VALLEES - 61 Rue de la Bourbre – 38730 VAL DE VIRIEU



MISSION LOCALE

21

Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, vous n'êtes pas en formation, vous n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas... La Mission Locale peut vous aider.

Vous connaissez un jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie... La Mission Locale peut l'aider.

La Mission Locale Nord-Isère est une association loi 1901, membre du Service Public de l'Emploi (SPE) qui s'inscrit dans un réseau national comptant 436 structures.

Financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les communes du Nord Isère, elle est présente sur l'ensemble du territoire nord-isérois.

Son objectif principal est de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale et les guider vers l'autonomie.

Depuis 40 ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent ainsi l'ensemble des freins à l'autonomie : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen

le plus efficace pour lever les obstacles à l'entrée dans la vie active.

Les conseillers Mission Locale peuvent mobiliser différents dispositifs afin de faire avancer le jeune dans son parcours, le Contrat d'Engagement Jeunes, mis en place par l'Etat en mars dernier est l'un d'eux.

Les jeunes de votre commune doivent s'adresser à notre antenne de La Tour du Pin (avec des permanences dans les communes de Les Abreys-en Dauphiné et Pont de Beauvoisin).

Depuis plusieurs mois, la Mission Locale pilote l'action RéFLEX qui propose des escales dans les communes afin de rencontrer les jeunes sans emploi, sans formation ou en décrochage scolaire et non mobiles.

Cette opération menée avec le Groupe Osez, le PoPS et Wimoov, 3 partenaires possédant une expertise et des champs d'intervention complémentaires, permet de proposer une offre de proximité et ainsi, de renforcer la présence de ces structures sur le territoire.

Plus d'informations :

https://linktr.ee/ReFLEX_Equipe_Jeunes

N'hésitez pas à nous contacter !



Hadrien SINS

Chargé d'information & de Communication

7 Place Charlie Chaplin 38300 Bourgoin-Jallieu

04 74 83 56 56 / 06 29 54 60 50 - h.sins@mli.fr



Adoptez l'éco-attitude !
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

**DEPUIS 40 ANS,
LES MISSIONS LOCALES ACCOMPAGNENT LES JEUNES DE 16 À 25 ANS
VERS L'AUTONOMIE !**

Information // Orientation // Formation // Emploi // Vie quotidienne



Aide au numérique avec la Conseillère Numérique



Accompagnement collectif lors des ateliers numériques :

Exemples de thématiques abordées en ateliers collectifs :

- Prise en main d'un ordinateur
- Navigation internet
- Stocker ses fichiers numériques
- Facebook

A la fin de chaque atelier, un livret résumé est fourni aux apprenants afin qu'ils gardent une trace des différents éléments vus, et puissent ainsi s'entraîner chez eux. Ces livrets sont également disponibles sur demande pour les personnes n'ayant pas pu participer aux ateliers mais qui souhaitent tout de même en connaître le contenu.

Quelques chiffres :

Depuis son arrivée, Mélanie, notre conseillère numérique a accompagné plus de 200 personnes dans leur apprentissage et démarches numériques. Des dizaines d'ateliers numériques ont été proposés.

Différents services proposés par la conseillère numérique :

Accompagnement individuel, sur rendez-vous, en mairie ou à domicile :

Exemples de différentes aides individuelles déjà réalisées :

- Renouvellement de carte d'identité et de passeport
- Demande de permis de conduire et carte grise
- Prise en main du site internet de la CAF
- Aide à la recherche d'emploi et de formation
- Accompagnement à la prise en mains d'un outil (smartphone, ordinateur, tablette).

À venir :

La suite des **ateliers numériques** avec notamment des sessions sur le traitement de texte, les achats en ligne...

Des thématiques plus ludiques :

- Spécial Noël
- Création d'un objet personnalisé grâce à une machine de découpe
- Réservation de vacances en ligne...

D'autres ateliers seront programmés **dans les prochains mois** : Ateliers smartphones, ateliers tablettes...

Des **ateliers spécifiques pour les jeunes** ont également lieu à chaque période de vacances scolaires.

Détails des programmes disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune (rubrique Mairie - Conseillère numérique).

Espace Public Numérique :

Depuis septembre 2022, la salle numérique, servant aux ateliers collectifs, est ouverte un mardi après-midi sur deux de manière libre. Les usagers peuvent ainsi venir et profiter d'un outil informatique ainsi que d'une connexion internet pour faire leurs différentes démarches administratives ou recherches. Cet accès est soumis à la signature d'un règlement intérieur.



Contacts (infos, inscriptions et prise de rendez-vous) :

- Par téléphone au 07.50.72.37.89
ou en mairie : 04.74.88.21.42
- Accueil libre lors des horaires d'ouverture de la mairie
ou en dehors des heures sur rendez-vous
- Par email : conseiller.numerique@valdevirieu.fr
- Sur internet : <https://www.rdv-aide-numerique.fr/org/1867>

GESTION DES ORDURES MENAGERES

23

Des nouveautés du côté des déchets!

Syclum simplifie le geste de tri : emballages et papiers tous dans le même panier !

A partir du 1er janvier 2023, finies les hésitations et les erreurs de tri...une seule consigne : 100% des emballages et des papiers se trient. A partir de fin 2022, les habitants du territoire de SYCLUM, comme tous les français, seront concernés par la simplification des consignes de tri. Il n'y a plus qu'une seule question à se poser : est-ce que mon déchet est un emballage ou du papier ? Si oui, il se trie !

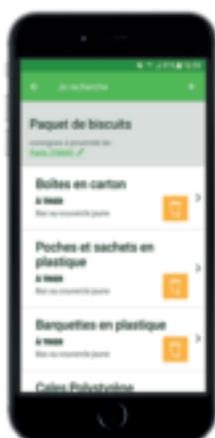
Mais qu'est-ce qu'un emballage ? Un emballage c'est ce qui contient le produit au moment de l'achat. Il est

**Un doute ?
Vérifiez les
consignes de tri
sur l'emballage
ou téléchargez
l'application
« guide du tri ».**

nécessaire car il sert à conserver et à protéger un produit, qu'il soit alimentaire ou pas. Il sert également à le transporter et éviter que le produit s'abîme. Enfin, un emballage sert à informer le consommateur : informations nutritionnelles et allergènes, informations d'utilisation.

Plus de déchets à trier : Tous les films en plastique, les pots de yaourt et boîtes de crème par exemple, les sacs et sachets, les barquettes... en plus de tous les flacons, bidons et bouteilles qui se triaient déjà iront désormais dans le bac jaune avec les boîtes de conserve et autres emballages en métal ou en carton et les papiers.

Attention, tous les emballages se trient ne signifie pas que tous les plastiques se trient ! Un jouet en plastique n'est pas un emballage donc ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune dédiée aux emballages et papiers.



Trier c'est bien, limiter les emballages c'est mieux !

La réduction des déchets et le recyclage sont complémentaires. Parallèlement à la simplification des consignes de tri, il est également indispensable de revoir nos modes de consommation et de soutenir une économie plus sobre. Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche, en développant l'éco-conception et en



limitant les emballages mis sur le marché. Dans ce contexte, nous, les consommateurs, jouons un rôle primordial. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Les bacs jaunes de tri à la maison, ils arrivent !

A partir du 1er janvier 2023, le mode de collecte de vos recyclables change, vous n'aurez plus à vous déplacer au point de tri pour y déposer vos emballages et vos papiers. Si vous disposez de suffisamment de place pour stocker des bacs chez vous, Syclum vous remet un bac jaune, dans lequel vous pourrez déposer indifféremment tous vos emballages et vos papiers en mélange.

Syclum organise des distributions de bacs dans les communes concernées, si vous avez raté ce rendez-vous, contactez Syclum contact@syclum.fr.

Pour compléter votre tri, le nombre de colonnes de tri du verre sera augmenté et des nouvelles colonnes pour les gros cartons sont en cours de déploiement sur toutes les communes.

Syclum adapte ses collectes aux nouveaux besoins

Les nouvelles consignes de tri, couplées à une gestion des déchets alimentaires raisonnée (poules, compostage dans son jardin ou dans le quartier), le volume de la poubelle traditionnelle va fondre comme neige au soleil.

Dans cet esprit, Syclum a décidé de revoir ses fréquences de collecte sur votre commune.

A partir du 1er janvier 2023, les équipes collecteront une semaine les ordures ménagères et la semaine suivante (le même jour) les recyclables dans le bac jaune. Un calendrier précisant les dates de collecte vous sera remis, pensez à le conserver, car il vous informe également des changements de jours de collecte lors des jours fériés !

Les déchets alimentaires sont composés de 80% d'eau

Parce qu'ils sont composés à 80% d'eau, c'est une aberration d'envoyer les déchets alimentaires à l'incinération avec les ordures ménagères.

Le compostage est la solution pour la plupart d'entre eux et il vous permet en plus de récupérer un amendement 100% naturel pour votre jardin. Le service Réduction des Déchets de Syclum est là pour vous conseiller et vous accompagner.

JANVIER

Mercredi 4 : Don du sang

Salle du Peuple de 16h30 à 19h45

Samedi 21 janvier : Repas des Aînés du CCAS.

12h. Salle des Fêtes de Panissage.

Dimanche 22: Vœux de la Municipalité.

10h30. Salle des Fêtes de Panissage.

Samedi 28: Concert par le Chœur des Maristes de La Verpillière et le Groupe Vocal Octavium, accompagnés par un organiste de Lyon.

17h30. Église de Val-de-Virieu

Dimanche 29: Boudin du Sou des Écoles.

10h. Blandin

Ciné Val-de-Virieu.

17h. Salle du Peuple

FÉVRIER

Dimanche 5 : « Chaussure(s) à son pied»

Spectacle MC2. 17h. Salle du Peuple

Mercredi 8 : Ciné Jeunesse

Salle du Peuple à 15h

Samedi 11: Belote des Donneurs de Sang.

Salle du Peuple

Mercredi 15 et Jeudi 16 : Ciné Jeunesse

Salle du Peuple à 15h

Samedi 18 : Concert FC2V

20h. Salle du Peuple

Dimanche 26 : Ciné Val-de-Virieu

17h. Salle du Peuple

MARS

Dimanche 5 : Paëlla à emporter

ACCA Virieu. Salle du Peuple. Matin.

Dimanche 26 : Ciné Val-de-Virieu

Salle du Peuple à 17h

AVRIL

Mercredi 12 et Jeudi 13 : Ciné jeunesse

Salle du Peuple à 15h.

Mercredi 19 : Don du sang

Salle du Peuple. De 16h à 19h30

Jeudi 20 : Ciné jeunesse

Salle du Peuple à 15h.

Dimanche 30 : Ciné Val-de-Virieu

Salle du Peuple, 17h.

MAI

Samedi 6 et Dimanche 7 : Fête de Plexus

Salle du Peuple.

Lundi 8: Commémoration du 8 mai.

Vendredi 12 : Spectacle Chansons Buissonnières

Salle du Peuple.

Dimanche 21 : Vide-grenier de Plexus.

En extérieur, rue Carnot et rue du Château.

JUIN

Samedi 10 et Dimanche 11 : Slalom automobile

Vendredi 16, Samedi 17, Dimanche 18:

Anniversaire de Plexus.

Salle du Peuple et dans le village

2022 ETAT CIVIL

25

NAISSANCES

- BOUCHET Maïlys née le 29 décembre 2021
- MICHEL Laurène née le 22 mars 2022
- PIERRE Nolan né le 22 avril 2022
- BRANDAO Leandro né le 4 mai 2022
- BAPTE Naël né le 25 mai 2022
- TAÏBI Ilyes né le 20 juin 2022
- MATHIEU Justine née le 19 juillet 2022
- GUIGARD Thibault né le 13 août 2022

MARIAGES

- CASOTTI Laurent et FRIGANT Béatrice – 25 juin 2022
- PALUD Yann et PETRUSCHI Laure – 25 juin 2022
- GACHON Patrick et CROCHET Sophie – 23 juillet 2022
- GUTTIN Romain et LEBEL Tanya – 20 août 2022



Aurélie BERTRAND
et Romain MARSAL

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

- DONNIER MARÉCHAL Justine et BRANDAO Thomas – 2 avril 2022
- THÉVENET Maureen et CIRRI Jean – 21 avril 2022
- KOCH Nadège et FERRAND Cédric – 31 mai 2022
- BERTRAND Aurélie et MARSAL Romain – 30 août 2022
- COMMANDEUR Brigitte et CRUCHET Christophe – 10 septembre 2022

DECES

- MOREL née GUTTIN Marie-Thérèse - 1er février 2022
- VITTOZ Michel – 18 juin 2022
- GALLIEN Maurice – 4 septembre 2022
- BILLARD Daniel – 7 septembre 2022
- PONCET née GENTIL Andrée – 22 septembre 2022
- BORNE née COLLOMB Chantal – 30 septembre 2022
- GEORGE Raymond – 8 octobre 2022
- DELETTE Pascal – 11 novembre 2022
- GENTIL Maurice – 19 novembre 2022

Mairie de Val-de-Virieu

2 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu
04 74 88 21 42 - ✉ secretariat@valdevirieu.fr

🌐 www.valdevirieu.fr

Horaires : Lundi : 14h00 - 17h00
Mardi et mercredi : 9h00 - 12h00
Jeudi : fermeture
Vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00.
Dimanche : fermeture

Mutuelle communale - MUTUALP

2 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu
Rendez-vous pour étude personnalisée :
M. Gilles FALCONNET - **06 16 24 92 28**

Architecte CAUE

2 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu
04 74 97 05 79
Rendez-vous le 3e vendredi du mois au secrétariat
de la Mairie de Val-de-Virieu.

Relais Poste Commerçant

Tabac Presse - 17 rue du Vallon de Lamartine
38730 Val-de-Virieu

	Matin	Après-midi
Lundi	6h30 - 12h30	14h30 - 19h00
Mardi	6h30 - 12h30	14h30 - 19h00
Mercredi	6h30 - 12h30	—
Jeudi	6h30 - 12h30	14h30 - 19h00
Vendredi	6h30 - 12h30	14h30 - 19h00
Samedi	7h00 - 12h30	14h00 - 19h00
Dimanche	7h00 - 12h30	—

Levée du courrier

Boîte jaune au 76 rue du Vallon de Lamartine :
du lundi au vendredi à 15h30 et le samedi à 11h.

École Intercommunale de la Vallée

465 rue du Grand Champ - 38730 Val-de-Virieu
04 74 88 24 93

SIVU des Écoles

04 74 97 10 69

✉ sivu.des.ecoles.publiques@wanadoo.fr

Restauration scolaire

🌐 <https://virieu.les-parents-services.com>

Médiathèque LIRENVAL

139 Champ de Mars - 38730 Val-de-Virieu
04 74 88 21 17 - ✉ mediatheque.virieu@valsduauphine.fr
Mardi : 15h30 - 17h30 - Mercredi : 15h30 - 19h00
Vendredi : 10h00 - 12h00 et 15h30 - 18h30 - Samedi : 10h00 - 12h00

Professionnels de santé

Maison médicale :

149 rue du Grand Champ - 38730 Val-de-Virieu

Médecin :

- Dr COLLET BEILLON Claire - **04 74 88 28 71**

Dentistes :

- Dr CATINOT Marion - **04 74 88 21 64**
- Dr MICHAUD Brigitte - **04 74 88 21 64**

Pédicure (soins à domicile) :

- Mme KERSTENNE Agnès - **04 74 93 05 38**

Infirmières :

- Mme MAYAUD Alicia - **04 74 18 08 00**
- Mme YOUNBI Laura - **04 74 18 08 00**

Kinésithérapeute :

- M. ROCHE Yann - **04 74 88 25 38**

40 Place de la Guinguette - Panissage - 38730 Val-de-Virieu

Infirmières :

- Mme BILLARD-ARMANET Laëtita - **04 37 06 39 69**
- Mme POLIZZI Estelle - **04 37 06 39 69**

Ostéopathe :

- M. VALLOD Benjamin - **06 87 37 36 56**

Praticien de santé

Naturopathe :

- Mme MONNE Françoise - **06 59 06 63 61**

Pharmacie

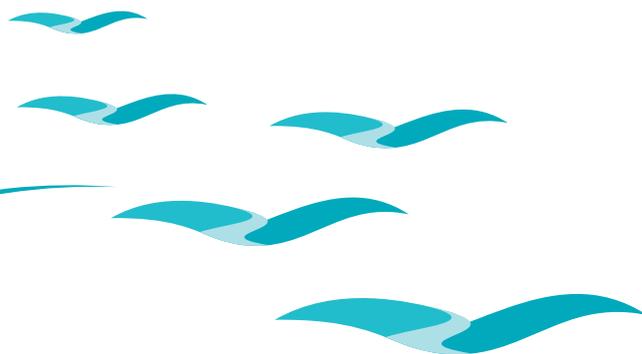
106 rue du Vallon de Lamartine - 38730 Val-de-Virieu
04 74 88 22 87
Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h15 / 14h30 - 19h15
Samedi : 08h30 - 13h00

Un conseil médical ? Une visite à domicile ?

Composez le **0810 15 33 33**

En cas de risque vital, composez le **15**

INFORMATIONS PRATIQUES



Urgences

- Police: **17**
- Samu: **15**
- Pompiers: **18**
- Appel Urgence Européenne: **112**

France services

franceservices@valsduauphine.fr

04 76 32 71 99

Lundi, mardi et mercredi: 09h00-12h30 / 13h30-17h00

jeudi: 09h00-12h30 / 13h30-18h30

vendredi: 09h00-12h30

Accès: 82 chemin des pâquerettes, ZA de Clermont - 38480 Pont de Beauvoisin

Assistante sociale, puéricultrice, service PMI

Médico-Social - 252 rue Léon Magnin

38480 Le Pont de Beauvoisin

04 76 07 35 52

Sécurité sociale

139 rue du Champ de Mars - 38730 Val-de-Virieu
Sur rendez-vous sur votre compte Ameli (www.ameli.fr) ou au 3646 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

ADMR

22 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu

Aide à domicile: **04 74 97 57 64**

✉ admrvido@fed38.admr.org

SSIAD

61 rue de la Bourbre - 38730 Val-de-Virieu

Service Soins Infirmiers à Domicile:

04 74 88 29 60 - ✉ ssiadvsi@fed38.admr.org

OSEZ

4 rue du docteur Paul Sage - 38110 La Tour du Pin

Regroupement d'associations d'emploi et de services sur les territoires du Nord Isère et de l'Isère Rhodanienne, le groupe Osez est constitué d'associations de l'économie sociale et solidaire toutes complémentaires en matière d'emploi et de service.

Mission Locale Nord Isère

Maison de l'emploi & de la formation

7 rue Vincendon - 38110 La Tour du Pin

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Déchetterie (SYCLUM)

370 route de la Galandière - Panissage - 38730 Val-de-Virieu

04 74 88 27 61

Lundi et vendredi: 14h à 18h (fermeture à 17h pendant la période hivernale).

Mercredi et samedi: 9h - 12h et 14h - 18h

(fermeture à 17h pendant la période hivernale et pas de permanence le mercredi matin)

SICTOM de la Région de Morestel

784 chemin de la Déchèterie - BP 58 - 38510 Passins

04 74 80 10 14 - ✉ contact@sictom-morestel.com

Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné

22 rue de l'Hôtel de Ville - CS 90077 - 38353 La Tour du Pin Cedex

04 74 97 05 79 - ✉ contact@valsduauphine.fr

🌐 www.valsduauphiné.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi, mardi, mercredi: 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Jeudi: 9h00 - 12h30 et 13h30 - 18h30

Vendredi: 9h00 - 12h30

Service eau et assainissement des Vals du Dauphiné

22 rue de l'Hôtel de Ville - CS 90077 - 38353 La Tour du Pin Cedex

04 74 97 44 23

Gendarmerie

65 rue de la Plaine - 38690 Le Grand Lemps

04 76 55 90 17 ou **17**

Lundi au samedi: 8h00 - 12h00

Dimanche et jours fériés: 9h00 - 12h00

Centre des Impôts de La Tour du Pin

46 rue Pierre Vincendon - BP214 - 38110 La Tour du Pin

04 74 83 29 29

Du lundi au jeudi: 8h45 - 12h00 - Vendredi: 8h45 - 11h45

Accueil personnalisé sur rendez-vous sur le site:

🌐 impots.gouv.fr - Rubrique « Contact »

Sous-Préfecture de La Tour du Pin

19 bis rue Joseph Savoyat - 38354 La Tour du Pin

04 74 83 29 99

Du lundi au jeudi: 08h45 - 12h00 - Vendredi: 8h45 - 11h45

Accueil personnalisé sur rendez-vous sur le site:

🌐 impots.gouv.fr - Rubrique « Contact »

